

2BH CAR WASH
SARL
CAPITAL SOCIAL : 15 000 €
SIÈGE SOCIAL : 15 RUE DE LA PATTE D'OIE
78000 VERSAILLES
R.C.S. VERSAILLES : 951 670 090

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE

DU 4 NOVEMBRE 2025

L'An deux mille vingt-cinq,
Le quatre novembre,
À 9 heures, au siège social.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Mohammed HEDJINE, en sa qualité de Gérant.

La feuille de présence fait apparaître que les associées présentes possèdent la totalité du capital social, à savoir :

- Monsieur Mohammed HEDJINE, gérant associé, propriétaire de 33,33 parts sociales ;
- Monsieur Seddik BEN KHELIFA, associé, propriétaire de 33,33 parts sociales ;
- Monsieur Oussama BEN KHELIFA, associé, propriétaire de 33,33 parts sociales ;

L'Assemblée est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Gérant dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

- La feuille de présence ;
- La copie des statuts ;
- Le texte du projet des résolutions qui sont soumises à l'Assemblée.

Le Gérant rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Adjonction d'activité ;
- Modification corrélatives des statuts ;
- Pouvoir pour l'accomplissement des formalités.

Personne ne désirant plus prendre la parole, le Gérant ouvre le scrutin sur les résolutions figurant à l'Ordre du jour :

PREMIÈRE RÉOLUTION

L'Assemblée Générale après avoir entendu le rapport du Gérant, décide d'ajouter à l'objet social les activités de :

« L'achat et la vente de tous types de véhicules neufs et d'occasion ; le commerce en gros, demi-gros et détail de pièces détachées, accessoires et équipements pour automobiles, utilitaires et véhicules industriels, neufs ou d'occasion ; ainsi que l'importation, l'exportation, la distribution et la commercialisation de tous produits, consommables et équipements liés à l'entretien, la réparation et l'équipement des véhicules »

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale, en conséquence de la résolution adoptée, décide de modifier l'Article 2 « Objet social » des statuts.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale donne tout pouvoir à sa présidence pour effectuer les formalités de publicité et de dépôt au Greffe consécutives aux résolutions ci-dessus.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Aucune autre question n'étant à l'ordre du jour, et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 10 heures.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal, qui, après lecture a été signé par les intervenants.

Fait à Versailles,
Le 04/11/2025

Monsieur Mohammed HEDJINE
Gérant associé

Mohammed El Amin HEDJINE

Monsieur Seddik BEN KHELIFA
Associé

Seddik BEN KHELIFA

Monsieur Oussama BEN KHELIFA
Associé

Oussama BEN KHELIFA